



Note d'information relative à l'offre de "parts de coopérative" par Emissions Zéro SC

Le présent document a été établi par Emissions Zéro SC, ci-après dénommée « EZ ».

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 27/10/2026.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation, l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	Emissions Zéro (« EZ ») détient des sociétés de production d'énergies renouvelables, et donc supporte indirectement des risques liés à ces filiales. En cas de concrétisation de risque au sein d'une filiale, la conséquence pour EZ est un risque de non-retour sur investissement, de pertes et de dévaluation de la participation dans
---	--

	la filiale (impactant les chiffres d'EZ). EZ souligne en particulier l'existence des risques opérationnels sur toutes les unités de production directes et également sur les filiales, qui peuvent être liés aux développements, à la production, à la distribution, aux ventes, aux infrastructures, aux permis, etc. Cela inclut les risques suivants : - retard dans les délais de livraison, retard dans la réalisation technique des installations de production d'électricité, interruption du chantier par des événements extérieurs non-prévisibles, tout cela entraînant un retard au démarrage des opérations et donc à la génération d'un chiffre d'affaires pour le projet visé, - insuffisance des fonds récoltés entraînant une annulation du projet en cours et la nécessité de trouver de nouveaux projets, - aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité (par exemple : absence de vent durant de nombreux mois, ou inondations/ tremblements de terre/ autres phénomènes naturels endommageant les installations des filiales de production), - risques financiers sur les commandes qui ne sont pas encore signées, sur les engagements fonciers, - risques liés aux contraintes de réalisation des travaux dépendantes des activités du site, et risques sur le planning, - risque de fluctuation des prix de vente de l'électricité et des certificats verts impactant la rentabilité des filiales de production (les certificats verts étant attribués en fonction de la production d'électricité mais leur prix est lié aux conditions du marché).
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	EZ a introduit une demande de subside pour un projet d'installation d'une chaudière biomasse (pour lequel une émission d'obligations est réalisée fin 2026). Il s'agit d'une aide GREEN demandée au SPW pour un montant de 162.000 €. Le dossier est introduit. Le subside n'est obtenu qu'après installation et visite du site <i>a posteriori</i>. EZ n'est toutefois pas dépendante du subside GREEN pour la réalisation de l'installation de la chaudière biomasse en tiers-investissement. Si elle n'est finalement pas obtenue ou pour un montant moindre, elle trouvera d'autres sources de financement.
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	Le Conseil d'administration d'EZ (« CA ») est sous la supervision de l'Assemblée Générale des coopérateurs (composée d'environ 3.000 coopérateurs). Le CA est actuellement composé de 7 membres et il existe un risque de dépendance vis-à-vis de personnes à responsabilité clé. Le risque que des administrateurs démissionnent existe et il se peut qu'il ne puisse être pourvu à leur remplacement immédiat. Une telle situation pourrait (i) avoir un impact négatif à court et moyen terme le son développement d'EZ et ses résultats, et (ii) entrainer quelques

	retards dans la gestion des dossiers. Toutefois, pour pallier ce risque et permettre qu'un suivi soit assuré : - toute la documentation et les documents de suivi relatifs aux activités de la société sont stockés sur un système informatique appartenant à la coopérative, et - de manière générale, le CA veille à la bonne constitution de ses équipes et à leur renouvellement constant afin de toujours garder à bord des personnes pouvant occuper des postes à responsabilité. De plus, la coopérative emploie des experts indépendants en fonction des besoins pour chacun des projets. Ces gestionnaires de projets sont également des personnes à responsabilités clés. Les projets sont gérés par des équipes composées de coopérateurs et d'experts. Il y a également un Conseil Consultatif des Coopérateurs, un groupe de réflexion, qui est garant des Statuts et du Règlement d'Ordre Intérieur, et qui est consulté préalablement aux grandes décisions stratégiques notamment les investissements et désinvestissements financiers significatifs. Ce Conseil observe également les réunions de CA.
Autres risques :	Pas d'autres risques majeurs identifiés.

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue Nanon 98, 5000 Namur, Belgique
1.2 Forme juridique	Société Coopérative (SC)
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0888.239.292
1.4 Site internet	https://www.emissions-zero.coop
2. Activités de l'émetteur	La société a pour objet la promotion des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des techniques environnementales en particulier : - la production d'électricité éolienne, solaire, hydraulique ou utilisant la biomasse, - la production de chaleur et/ou la cogénération utilisant le solaire, la biomasse, - le traitement des eaux, des déchets solides organiques ou non. Toute activité liée à l'utilisation rationnelle des énergies, liées à l'optimisation de la performance énergétique ainsi que celles liées

	à la sensibilisation à propos des enjeux de la transition énergétique.
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	W.Alter, Société Anonyme d'Intérêt Public BE 0455.653.441 faisant partie du groupe Wallonie Entreprendre. W.Alter est un partenaire financier de projets d'économie sociale en Wallonie.
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Sortie du capital souhaitée par W.Alter par remboursement ou vente de sa participation dans un délais de 5 à 7 ans après sa prise de participation.
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	La société est gérée par son CA composé des 7 personnes suivantes : - SCHWARZBAUM Gaetan - GOSSIAUX Lucas - KISIEL Alain - MAHIAT Michel - LAUREYS Thierry - BOHYN Philippe - BELLEFLAMME Elodie.
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Les membres du Comité de direction sont 2 administrateurs et une directrice : SCHWARZBAUM Gaetan, MAHIAT Michel, WOUTERS Anne.
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Il n'y a pas d'administrateur délégué. La gestion journalière est confiée à une directrice WOUTERS Anne.
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Les membres du CA exercent leurs mandats bénévolement, aucune pension, retraite ou autre n'est provisionné (cf. article 14 des statuts quant au fait que le mandat est non-rémunéré). La direction de la coopérative est rémunérée selon ses prestations et tout au plus 52.000€/an (statut d'indépendant) conformément au dernier alinéa de l'article 16 des statuts prévoyant que les délégations du CA peuvent être rémunérées.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Les personnes visées au point 4 n'ont pas fait l'objet de condamnations visées à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre l'émetteur et des personnes détenant plus de 5% du capital de l'émetteur, des parties liées autres que des actionnaires, ou des membres

	de l'organe légal d'administration, du comité de direction ou des organes de gestion journalière de l'émetteur.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Il n'y a pas de commissaire aux comptes pour la coopérative. Il y a toutefois jusqu'ici toujours eu un ou deux vérificateurs aux comptes : Julien DINANT pour 2024 et 2025, Minh SCHILS pour 2025. Les mandats de vérificateur de Julien DINANT et Minh SCHILS ont été reconduits pour 2026.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Les comptes de la société 31/12/2024 et au 31/12/2025 ont été audités par des vérificateurs aux comptes nommés et approuvés par l'assemblée générale de la société. Ils sont annexés à la présente note d'information. L'audit des vérificateurs aux comptes est en outre annexé au rapport annuel disponible sur le site internet de la coopérative.
2. Fonds de roulement net.	Sur la base du bilan au 30/09/2026, le fonds de roulement s'élève à 1.288.570 €.
3.1 Capitaux propres.	Sur la base du bilan au 30/09/2026, les capitaux propres s'élèvent à 8.324.847 €. Le ratio de solvabilité au 30/09/2026 est ainsi de 89%.
3.2 Endettement.	Sur la base du bilan au 30/09/2026, l'endettement s'élève à 1.016.109 €.
3.3 Date prévue du break-even.	Le break-even a déjà été atteint. La société est en bénéfice régulier.
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale.	La valeur comptable d'une part est supérieure à la valeur nominale des parts. Le remboursement de la part en cas de démission est toutefois plafonné, comme expliqué sous le point « 3. <i>Modalités de remboursement</i> » de la Partie IV, A. de la présente note.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Depuis la clôture des comptes au 31/12/2025, il y a eu finalisation du projet de placement des panneaux photovoltaïques et d'ombrières sur le parking du musée Sparkoh ! de Frameries (avec un investissement d'environ 812.000 €).

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Aucun.
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	1 part à 260 €.
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Aucun.
2. Prix total des instruments de placement offerts.	1.000.000 €.
2.1. Destinataire de l'offre	Investisseurs sur le territoire belge.
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	L'offre est ouverte en date du 27/10/2026.
3.2 Date de clôture de l'offre.	L'offre est ouverte jusqu'au 26/10/2027. Elle peut être clôturée prématurément si la coopérative le souhaite ou si le capital souhaité est atteint.
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions.
4. Droit de vote attaché aux parts.	L'assemblée générale se compose de tous les associés. Chaque associé dispose d'une voix à l'assemblée générale, et ce quel que soit le nombre de parts qu'il détient (cf. article 22, alinéa 3 des statuts).
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	La société est administrée par un CA composé de minimum 3 membres et de maximum 9 membres, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour un terme de quatre ans renouvelables. Il n'y a pas de quorum et pas de double majorité. Il y a actuellement 7 administrateurs.
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun.
7. Allocation en cas de sursouscription.	En cas de sursouscription, les derniers arrivés seront remboursés intégralement.
8. Autres caractéristiques de l'offre.	L'offre de parts permet de remplir une condition à la possibilité de se fournir en électricité auprès de COCITER, un fournisseur d'électricité verte, locale et citoyenne. En pratique : COCITER se fournit en électricité auprès de coopératives (dont EZ), et COCITER fournit cette électricité à ses clients qui sont eux-mêmes coopérateurs dans les coopératives partenaires (c'est une des conditions pour être client COCITER).

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	La présente offre de parts est destinée à financer des investissements dans divers projets de la coopérative qui sont à l'examen ou en cours de réalisation. Il s'agit plus particulièrement : - du développement de plusieurs projets de parcs éoliens, d'hydroélectricité, de batteries, de chaufferies biomasse, de réseaux de chaleur et d'installations photovoltaïques répartis sur en Région wallonne, - d'un potentiel prêt à d'autres coopératives poursuivant des objectifs similaires dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	La présente offre permet à EZ de se constituer les fonds propres nécessaires au financement des projets mentionnés ci-dessus sous le point B1, dont la concrétisation dépendra des sommes récoltées et des opportunités concrètes suite aux études en cours de réalisation. Si nécessaire, les fonds seront complétés par des emprunts bancaires et des prêts subordonnés. Les projets sont aussi menés avec des coopératives partenaires qui apporteront une partie des fonds propres nécessaires. Chaque projet fait l'objet d'un plan financier qui détaille notamment les financements nécessaires et les différentes sources de financement.
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	Les autres sources de financement pour la réalisation des divers projets d'investissements directs ou indirects par la coopérative EZ sont : - des emprunts obligataires par l'émetteur (qui a lancé fin 2026 une émission d'obligations pour un projet particulier de tiers-investissement), - des emprunts subordonnés privés et emprunts bancaires conclus par les filiales constituées pour gérer les projet, - des partenariats conclus avec d'autres coopératives qui apportent une partie des fonds propres nécessaires quand c'est possible, et - des subsides à l'investissement (certains étant accessibles, par projet, comme par exemple pour les investissements dans des chaufferies en biomasse pour le projet en tiers-investissement financé entre autres via une émission d'obligations).
4. Pour plus d'information, veuillez consulter notre site internet : www.emissions-zero.coop	

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Parts dans la coopérative EZ.
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros.
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Part de coopérateur (la société n'a pas émis de parts de différentes catégories, il n'y a qu'un type de parts).
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	260 €.
2.4 Valeur comptable de la part (estimée au 30/09/2025)	275 €.
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre.	Oui, en cas de vente de la part. En cas de démission, le remboursement des parts est plafonné à leur valeur nominale.
2.6 Plus-value.	Néant.
3. Modalités de remboursement.	Conformément à l'article 11 des statuts de la coopérative : - tout coopérateur peut démissionner de la société, la démission prenant effet au maximum 3 semaines à partir de la date de notification de la démission, - les coopérateurs sont autorisés à démissionner partiellement, sans toutefois pouvoir fractionner une ou plusieurs parts, - leur demande de démission, dûment signée, est adressée sous pli recommandé ou par courriel ayant fait l'objet d'un accusé de réception, au siège de la Société, - cette démission est ensuite transcrite au registre des coopérateurs. En toute hypothèse, le remboursement des parts en cas de démission ou exclusion n'est autorisé que dans la mesure où l'actif net de la Société n'est pas négatif ou le deviendrait à la suite du remboursement, ou le nombre des coopérateurs ne serait réduit à moins de cinq. La démission d'un coopérateur peut en outre être refusée si elle a pour effet de provoquer la liquidation de la Société. Si le CA refuse de constater la démission, elle est reçue au Greffe du Tribunal de l'Entreprise du siège de la Société. Le Greffier en dresse procès-verbal et en donne connaissance à la Société par lettre recommandée envoyée dans les vingt-quatre heures. Les mêmes conditions de formes et délais sont applicables en cas de retrait partiel. Le montant remboursé, correspondant aux parts pour lesquelles le coopérateur concerné demande sa démission ou est exclu, est égal au montant réellement libéré et non

	encore remboursé pour ces actions sans cependant être supérieur au montant d'acquisition. Le coopérateur exclu ou démissionnaire ne peut prétendre à aucune part dans les capitaux indisponibles de la Société. En aucun cas, il ne peut obtenir plus que la valeur de souscription de ses parts. Concernant le paiement de la part d'un coopérateur démissionnaire ou exclu après retrait, il intervient dans le courant de l'exercice suivant si ses parts ont été entièrement libérées depuis plus de trois ans, pour autant que les fonds propres de la Société consécutifs à cette sortie, ne l'empêchent pas de satisfaire aux tests de solvabilité et de liquidité. Si tel était le cas, le droit au paiement est de plein droit post posé jusqu'à ce que les distributions soient à nouveau permises. Aucun intérêt n'est dû sur ce montant. Si les parts n'ont pas été entièrement libérées depuis plus de trois ans, le paiement intervient dans le courant de l'exercice qui suit la troisième année après la libération des parts, pour autant que les fonds propres de la Société consécutifs à cette sortie, ne l'empêchent pas de satisfaire aux tests de solvabilité et de liquidité. Si tel était le cas : - le droit au paiement est de plein droit postposé jusqu'à ce que les distributions soient à nouveau permises, et - aucun intérêt n'est dû sur ce montant.
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité.	Les dettes bancaires ont le premier rang, les emprunts subordonnés le rang suivant. La part de coopérateur a le même rang qu'une action de société, soit le dernier.
5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	Conformément à l'article 8 des statuts de la coopérative : <i>1) Cessions entre vifs</i> Les parts sont cessibles, moyennant la constatation par le CA du respect des conditions d'admission, entre vifs à un autre coopérateur. Elles peuvent être cédées ou transmises à des tiers à condition que ceux-ci remplissent les conditions d'admission de l'article 9, et ce, à peine de nullité. <i>2) Transmissions pour cause de mort</i> En cas de décès d'une personne physique détentrice de parts de la Société, les parts seront transmises à ses héritiers légaux ou testamentaires sans admission, par dérogation à l'article 8. Les héritiers légaux et testamentaires ne pourront toutefois souscrire à de nouveaux apports ou recevoir d'autres parts qu'après leur admission comme coopérateurs par le CA. Les héritiers légaux communiquent au CA le décès du

	coopérateur ainsi que les informations relatives à la transmission de ses parts afin qu'il puisse constater cette transmission dans le registre des parts. À défaut de communication, les droits afférents aux parts sont suspendus.
7. Politique de dividende.	Le dividende est fixé par l'Assemblée Générale. Conformément à l'article 29 des statuts de la coopérative : - le dividende octroyé aux parts du capital social ne peut dépasser le taux fixé par le Roi pour les sociétés coopératives agréées par le Conseil national de la coopération (taux de 6% aujourd'hui), et - le montant du dividende à verser aux coopérateurs ne peut être arrêté qu'après fixation d'un montant que la coopérative réserve aux projets ou affectations qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de ses objets, buts et finalités.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	La date de paiement du dividende en cas de distribution est fixée par l'assemblée générale (souvent, tout dividende est distribué avant le 30 juin pour le dividende relatif à l'affectation du résultat de l'exercice précédent).

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Toutefois, les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu sont exemptées de la retenue à la source sur le premier versement des dividendes. Pour l'année de revenus 2026, année d'imposition 2027, le montant de l'exonération est de 833 € (ce qui permet de récupérer jusqu'à 249,90 € de précompte mobilier via sa déclaration à l'impôt des personnes physiques).
Plainte concernant le produit financier :	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Emissions Zéro, Rue Nanon 98, 5000 Namur info@emissions-zero.coop Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).
Droit applicable au produit financier :	La présente offre d'instrument de placement est régie par le droit belge
Autres :	Compte bancaire : BE31 5230 4252 2855 Site internet : https://www.emissions-zero.coop/ Email : info@emissions-zero.coop

2026-00185317	0888239292	2025	EUR	25.0.13	m81-f	17/06/2026	19		A-app 1
---------------	------------	------	-----	---------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **EMISSIONS ZERO**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue Nanon

N° : 98

Boîte :

Code postal : 5000

Commune : Namur

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur

Adresse Internet : gtf finances@emissions-zero.coop

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0888.239.292

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

06-02-2024

Ce dépôt concerne :



les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

30-05-2026



les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2025

au

31-12-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2024

au

31-12-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

KISIEL Alain

Administrateur
Boulevard de la Cense 47
1410 Waterloo
BELGIQUE

SCHWARZBAUM GAETAN

Administrateur
Chaussée de Bruxelles 576
1410 Waterloo
BELGIQUE

GOSSIAUX Lucas

Administrateur
Rue de bure 14
5580 Rochefort
BELGIQUE

MAHIAT Michel

Administrateur
Rue des Déchanges 5 A5
5170 Profondeville
BELGIQUE

LAUREYS THIERRY

ADMINISTRATEUR
Rue de Jolimont 2
5600 Philippeville
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
EXPERTISE COMPTABLE ET FISCALE COLINA 0472997932 Rue des Bleuets 76 C 7160 Chapelle-lez-Herlaimont BELGIQUE	50355730	

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Location-financement et droits similaires

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

ACTIFS CIRCULANTS

Créances à plus d'un an

Créances commerciales

Autres créances

Stocks et commandes en cours d'exécution

Stocks

Commandes en cours d'exécution

Créances à un an au plus

Créances commerciales

Autres créances

Placements de trésorerie

Valeurs disponibles

Comptes de régularisation

TOTAL DE L'ACTIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	20		
	21/28	<u>7.413.155</u>	<u>6.969.820</u>
6.1.1	21	154.187	136.660
6.1.2	22/27	1.063.656	921.384
	22	511.302	369.758
	23	551.246	548.813
	24	1.108	2.813
	25		
	26		
	27		
6.1.3	28	6.195.312	5.911.777
	29/58	<u>1.378.514</u>	<u>1.587.328</u>
	29		
	290		
	291		
	3		
	30/36		
	37		
	40/41	256.969	279.009
	40	51.971	78.773
	41	204.998	200.236
	50/53		
	54/58	831.421	923.033
	490/1	290.125	385.287
	20/58	8.791.670	8.557.148

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES			10/15	7.909.960	7.062.981
Apport			10/11	7.184.060	6.312.540
Disponible			110	7.166.640	6.295.120
Indisponible			111	17.420	17.420
Plus-values de réévaluation			12		
Réserves			13	371.293	431.250
Réserves indisponibles			130/1	371.293	431.250
Réserves statutairement indisponibles			1311	56.049	56.049
Acquisition d'actions propres			1312		
Soutien financier			1313		
Autres			1319	315.244	375.201
Réserves immunisées			132		
Réserves disponibles			133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		(+)/(-)	14	272.817	319.191
Subsides en capital			15	81.791	
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net			19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			16		
Provisions pour risques et charges			160/5		
Pensions et obligations similaires			160		
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Obligations environnementales			163		
Autres risques et charges			164/5		
Impôts différés			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	881.709	1.494.167
Dettes à plus d'un an	6.3	17	442.822	454.250
Dettes financières		170/4	442.822	454.250
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	442.822	454.250
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	437.647	1.038.706
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	97.749	691.132
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	45.972	103.646
Fournisseurs		440/4	45.972	103.646
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	82.512	55.164
Impôts		450/3	82.512	55.164
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	211.414	188.764
Comptes de régularisation		492/3	1.241	1.211
TOTAL DU PASSIF		10/49	8.791.670	8.557.148

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	97.476	-97.681
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A	27.987	77
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	64.956	39.129
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	164.205	118.205
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	88	1.949
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A	95	765
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-131.869	-257.730
Produits financiers		6.4	75/76B	404.486	584.362
Produits financiers récurrents			75	404.486	584.362
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	168.042	22.265
Charges financières récurrentes			65	168.042	22.265
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	104.575	304.368
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	2.094	507
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	102.481	303.860
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	102.481	303.860

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	421.672	623.052
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	102.481	303.860
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	319.191	319.191
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2	59.957	
Affectation aux capitaux propres	691/2		118.026
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		118.026
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	272.817	319.191
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	208.813	185.835
Rémunération de l'apport	694	208.813	185.835
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	136.660
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	17.527	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	154.187	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8079		
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	154.187	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	1.623.143
8169	307.552	
8179	1.074	
(+)/(-) 8189		
8199	1.929.621	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
(+)/(-) 8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	701.759
8279	164.205	
8289		
8299		
8309		
(+)/(-) 8319		
8329	865.965	
(22/27)	1.063.656	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre
- Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	5.911.777
8365	659.250	
8375	375.715	
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	6.195.312	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
(28)	6.195.312	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
 - Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
 - Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
 - Impôts
 - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
(42)	97.749
8912	442.822
8913	
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76	27.987	77
(76A)	27.987	77
(76B)		
66	95	765
(66A)	95	765
(66B)		
6502		

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation de la SCRL "EMISSIONS ZERO"

Acté dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 février 2012. Corrigé par CBB en accord avec AD.

1. Les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés par tranche de 20% l'an.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût historique déduction faite des amortissements déjà effectués si pas neufs. La société ne recourt pas à la réévaluation de ses actifs. Sont considérés comme investissements et faisant l'objet d'amortissements les dépenses supérieures à un montant de 250,00 EUR.

D'une manière générale, les charges suivantes, relatives à la construction des parcs éoliens, font également l'objet d'une activation dans la rubrique concernée:

- Frais de notaires (droit de superficie, hypothèque etc.);
- Frais de coordination sécurité et santé;
- Frais d'étude de raccordement au réseau (GRD);
- Frais de géomètres;
- Frais d'études pour les demandes de permis unique (études d'incidence environnementale, études radar, études avifaune, etc.);
- Frais pour la participation à des appels d'offres.

La durée de vie des immobilisations corporelles est limitée dans le temps compte tenu de la durée limitée de validité des permis uniques obtenus (20 ans).

Ces durées de vie se résument comme suit:

Immobilisations incorporelles

- Dépenses de développement 5 ans
- Etudes techniques et permis 10 ans

Immobilisations corporelles

- Frais accessoires sur achats de terrains 1 an : (Cf. proposition d. dans <http://www.ipcf.be/Index.asp?Idx=1457>)
- Matériel et outillage - éoliennes et accessoires: 15 ans
- Matériel de bureau 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Autres max. 20 ans

3. Les immobilisations financières:

- Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition
- Les cautionnements en numéraire sont évalués à leur valeur nominale
- Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale.

4. Les créances commerciales et autres créances:

Les créances commerciales sont comptabilisées à la valeur nominale en euros. Elles feront l'objet chaque année d'une estimation prudente quant à leur recouvrabilité. Les réductions de valeurs seront actées suivant le caractère douteux ou non de la créance.

5. Les valeurs disponibles:

La trésorerie active est comptabilisée à son montant nominal. Elle englobe à la fois la trésorerie disponible et les placements courants de trésorerie.

6. Les dettes:

Les emprunts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières sont prises en charges sur la durée de mise à disposition des crédits.

7. Provisions

Les provisions sont constituées lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à la date du bilan.

La société constitue, lors du démarrage de chaque parc éolien,

- Une provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place à concurrence de 5% du montant global de l'investissement (machines et frais accessoires) avec un minimum de 80 000,00 EUR par machine conformément à la réglementation de la Région Wallonne et ce par parts égales étalées sur 15 ans.

- Une provision pour couvrir le remplacement du générateur 12 ans après la mise en service de l'éolienne à concurrence de 1/12e du prix chaque année.

- Lors du démarrage de chaque parc éolien, les amortissements, la provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place et la provision pour grosses réparations et/ou gros entretiens des éoliennes débutent à partir du premier mois de production.

- Sont considérés comme investissements et faisant l'objet d'amortissements les dépenses supérieures à un montant de 250,00 EUR

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
Brique de Terre 0684756652 Société coopérative à responsabilité limitée Place Try Colau 13 6042 Lodelinsart BELGIQUE	Parts nominatives	500	33,11		2025-06-30	EUR	141.704	-3.450
Cociter 0508727881 Société coopérative à responsabilité limitée Rue de Barry 20 7904 Pipaix BELGIQUE	Parts nominatives	320	11,14		2024-12-31	EUR	1.485.250	136.007
Corenove 0699603986 Société coopérative à responsabilité limitée Parc Créalis Bâtiment Regain - Rue Phocas Lejeune 25 5032 Mazy BELGIQUE	Parts nominatives	198	27,35		2024-12-31	EUR	134.974	86.383
EC FAUVILLERS 0765233988 Coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale, de droit public route de Longwy 120 6700 Arlon BELGIQUE	PARTS NOMINATIVES	420	14		2024-12-31	EUR	300.000	-119.898
Hydro-électricité Ourthe et Sambre 0715759634 Société coopérative à responsabilité limitée Rue du Poirier 3 4570 Marchin BELGIQUE	Parts nominatives	300	25		2024-12-31	EUR	1.400.000	246.146

N°	0888239292	A-app 7.1						
Les Moulins du Haut Pays 0821754504 Société coopérative à responsabilité limitée Rue de la Tourelle 53 7370 Dour BELGIQUE	Parts nominatives	499	49,95		2024-12-31	EUR	1.100.000	416.658
MOULIN DU BOIS DE LA HUTTE 0781757345 Société privée à responsabilité limitée RUE NANON 98 5000 Namur BELGIQUE	PARTS NOMINATIVES	603	90		2024-12-31	EUR	670.000	-118.215
Monceau Hydro 0635808373 Société anonyme Rue Nanon 98 5000 Namur BELGIQUE	Parts nominatives	375	37,5		2024-12-31	EUR	78.000	28.402
Ochain Energie 0537734049 Société coopérative à responsabilité limitée Rue d'Abée 49 4557 Tinlot BELGIQUE	Parts nominatives	2.500	63,79		2025-06-30	EUR	1.268.740	398.322
SEACOOOP 0784920931 Société coopérative POSTHOFLEI 3 3 2600 Berchem (Antwerpen) BELGIQUE	PARTS NOMINATIVES	2.313	4,06		2024-12-31	EUR	9.365.000	-1.114.559

LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;

D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais de personnel

Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100	1		1	1
101	1.740		1.740	0
102	64.956		64.956	1

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire
Femmes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
Employés
Ouvriers
Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	1		1
110	1		1
111			
112			
113			
120	1		1
1200			
1201			
1202			
1203	1		1
121			
1210			
1211			
1212			
1213			
130			
134	1		1
132			
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour la société
 - dont coût brut directement lié aux formations
 - dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 - dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

En notre qualité d'administrateurs de la coopérative Émissions Zéro, nous avons l'honneur de faire rapport à l'Assemblée générale ordinaire des coopérateurs d'EZ du 30 mai 2026 à la Salle Agora, 30 Boulevard Initialis, 7000 Mons, sur la gestion d'EZ au cours de l'exercice social écoulé clôturé le 31 décembre 2025.

Commentaires sur les comptes annuels d'EZ (art. 3:6 du CSA)

Les comptes annuels d'EZ relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2025 ont été établis dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles qu'applicables en Belgique et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'EZ, compte tenu du référentiel comptable utilisé et des exigences légales applicables.

Pour l'établissement de ces comptes annuels, le conseil d'administration a appliqué les mêmes règles d'évaluation que celles retenues pour l'établissement des comptes annuels des exercices antérieurs.

Les principaux postes des comptes annuels d'EZ sur lesquels nous attirons votre attention sont les suivants :

1. Compte de résultats

Le bénéfice net de l'exercice est de 102.481,11 € :

- Le chiffre d'affaires réalisé sur cet exercice, s'élève à 313.812,72 € comprenant principalement : les prestations de gestion d'Ochain Energie et de l'éolienne citoyenne de Fauvillers, les redevances et certificats verts des panneaux photovoltaïques d'Entra, de Courcelles et de Sparkoh, la redevance de la chaudière biomasse Rièzes et Sart, et la vente de panneaux plug&play.
La coopérative a également bénéficié de subsides pour les prestations des projets Mégabatterie et un subside UDE pour la chaudière biomasse à Rièzes&Sart.

Les charges d'exploitation de 445.681,27 € comprennent :

- Les frais de fonctionnement pour 216.336,39 €,
- Les rémunérations d'employés pour 64.956,11 €,
- L'amortissement du programme de gestion des coopérateurs Addme, des installations photovoltaïques d'ENTRA, de Courcelles, de Sparkoh et ainsi que la chaudière biomasse à Rièzes&Sart pour 164.205,36 €,
- Les autres charges d'exploitation et les charges d'exploitation non récurrentes pour 183,41 € ;

Le **résultat financier** affiche un solde positif de 236.443,97 €.

Le **résultat courant avant impôts** fait ainsi apparaître, un bénéfice de 104.575,42 €

Résultat exceptionnel : il n'y a pas de produits et de charges exceptionnels.

Les régularisations d'impôts et le précompte mobilier sur les obligations s'élèvent à 2.094,31 €.

Le bénéfice net de l'exercice est de 102.481,11 €, ajouté au bénéfice reporté de l'exercice précédent de 319.191,11 € donne un bénéfice à affecter de 421.672,22 €. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de voter pour un dividende de 3% au prorata temporis de l'année 2025.

Dès lors en fonction de la décision, l'affectation s'effectuera comme suit :

Dividendes à 3%	
Bénéfice cumulé	421.672,22
Prélèvements sur fonds spécifique	59.957,14
Dividendes n %	-208.812,54
Résultat à reporter	272.816,82

2. Bilan

Le **total du bilan** s'élève à 8.791.669,59€ au 31 décembre 2025, contre 8.557.148,35€ au 31 décembre 2024.

Cette augmentation de 234.521,24 € s'explique **notamment** comme suit :

- Une augmentation des immobilisations incorporelles de 17.527,32 €, il s'agit des investissements réalisés dans le cadre du codéveloppement des projet de Quévry et Genotte.

- Une augmentation des immobilisations corporelles principalement liées à la finalisation du projet d'installation du chaudière biomasse à Rièzes&Sart.
- Une augmentation des immobilisations financières de 283.535,46€. Principalement dû à la participation au projet Seacoop. Le prêt de Monceau-hydro a été entièrement remboursé et repris au sein de HOSe. Les créances long terme diminuent car Energ'lttre, Cociter, SPS, Monceau Hydro, Bois d'Armelle et Lacplume effectuerons des remboursements au plus tard dans l'année 2026.
- Une diminution des actifs circulants de 208.814,13 € correspondant à une diminution de la trésorerie de 91.612,41 €, une diminution des créances, dividendes et intérêts à régulariser durant l'année 2025 diminue de 95.162,12 €.

Compensée au passif par :

- Une augmentation des capitaux propres de 846.979,14 €,
- Une diminution de 11.428,40 € des dettes à long terme et une diminution des dettes à court terme de 593.382,88 € hors dettes commerciales, fiscales, salariales et sociales structurelles.

Evolution des affaires d'EZ (art. 3:6 du CSA.)

3. *Faits marquants de l'exercice écoulé*

Le Conseil d'administration signale que les événements marquants suivants sont survenus durant l'exercice écoulé : l'installation des ombrières solaires à Sparkoh!, la vente de panneaux plug&play aux coopérateurs, l'augmentation de la participation de la coopérative au sein de Seacoop, une levée de fonds pour le projet d'ombrière solaire à Sparkoh et l'investissement dans le projet SeaCoop.

Des dividendes de MHP de 224.775,00 € et d'Ochain Energie 31.500,00 €.

La poursuite de la professionnalisation de certaines fonctions au sein de la coopérative. En septembre, la démission de l'administrateur Xavier GILLON.

1. *Les administrateurs :*

Composition actuelle :

- SCHWARZBAUM Gaëtan
- MAHIAT Michel
- KISIEL Alain
- GOSSIAUX Lucas
- LAUREYS Thierry

Description des principaux risques et incertitudes auxquels EZ est confrontée

Risques opérationnels

Emissions Zéro détient des sociétés de production, le risque est global sur toutes les activités d'EZ. Il y a un risque de non-retour sur investissement, de pertes et de dévaluation de la part, en cas de dévaluation des sociétés dans lesquels EZ a investi.

Il y a des risques sur les opérations sur toutes les unités de production directes et également sur les filiales. Ces risques peuvent être liés aux développements, à la production, à la distribution, aux ventes, aux infrastructures, aux permis, ...

Cela inclut les risques suivants :

- retard dans les délais de livraison, retard dans la réalisation technique des installations de production d'électricité, interruption du chantier par des événements extérieurs non-prévisibles, tout cela entraînant un retard au démarrage des opérations et donc à la génération d'un chiffre d'affaires pour le projet en cours de développement.
- aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité (par exemple: absence de vent, sécheresse) durant de nombreux mois.
- le changement de politique en matière d'octroi des certificats verts qui représentent une part non-négligeable dans la rentabilité des entreprises liées à EZ et par conséquent d'EZ.

Risques liés à l'évolution du marché et à la concurrence existante sur le marché concerné

A priori, EZ n'est exposée à aucun risque ou incertitude liés à la concurrence. Par contre, à travers ses filiales ou les entreprises liées, EZ est exposée aux risques et à l'incertitude du marché de la vente de l'électricité.

Indicateurs-clés de performance de nature financière et non financière

Le conseil d'administration signale qu'à sa meilleure connaissance, les principaux indicateurs clés de performance de nature financière et non financière permettant d'apprécier l'évolution des activités, des résultats et de la situation d'EZ sont présentés dans les comptes annuels ainsi que dans le rapport d'activités. Ce dernier reprend notamment des informations relatives à la production par source, à la production totale, à l'évolution du nombre de coopérateurs et à d'autres indicateurs opérationnels pertinents. Aucun autre indicateur clé de performance susceptible d'apporter un éclairage complémentaire significatif n'a été identifié.

Evénements marquants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement marquant n'est survenu après la clôture de l'exercice.

* * * * *

Le Conseil d'administration considère que les résultats obtenus et la structure bilantaire de la coopérative permettent de poursuivre les activités dans une perspective de continuité. Les investissements réalisés durant l'exercice s'inscrivent dans la stratégie de développement à long terme des projets citoyens de transition énergétique et de financement coopératif.

Le conseil d'administration vous demande de bien vouloir accorder la décharge à chaque administrateur d'EZ pour l'exercice de sa fonction au cours de l'exercice écoulé, eu égard notamment aux différents éléments repris dans le présent rapport.

Fait à Namur, le 11 mai 2026

Pour le Conseil d'administration,

Michel MAHIAT
Administrateur

Lucas GOSSIAUX
Administrateur

Gaëtan SCHWARZBAUM
Président

Rapport de vérification des comptes

Société Coopérative Émission Zéro
Siège social : Rue Nanon 98, 5000 Namur
Numéro d'entreprise : BE 0882.239.292

Namur, le 15 mai 2026

Je soussigné, Minh Schils, Julien Dinant, atteste avoir procédé à la vérification des comptes de la Société Coopérative Émission Zéro relatifs à l'exercice comptable s'étendant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La mission de contrôle a été réalisée au siège de la société, situé au Mundo-N, Rue Nanon 98, 5000 Namur.

L'ensemble des pièces comptables nécessaires à cette vérification a été mis à disposition par Madame Anne Wouters, directrice financière d'Émission Zéro. Nous avons pu consulter, dans le cadre de notre mission, le bilan au format papier ainsi que l'ensemble des fichiers comptables en version numérique.

Notre contrôle a porté, par coup de sonde, sur le bilan et le compte de résultats 2025. Toutes les pièces comptables demandées ont été fournies à notre demande.

Les éléments vérifiés sont :

- Participations, prêts, comptes de régularisation, intérêts pour Seacoop BV, Ochain Energie Srl, Moulin du Bois de la Hutte (MBH) Srl.
- Comptes comptables suivant : location de salle, assurances, frais de gestion, subsides, frais IT, frais avocats et frais de projets.
- Les comptes bancaires au 31/12/2025.

Le compte des intérêts MBH recalculés par nos soins diffère de 1.613€ en miroir du bilan de MBH. C'est une différence de 0,07% par rapport aux montants investis sur le projet. Cette différence non significative est à vérifier pour le bilan de l'année prochaine.

À l'issue de notre vérification, nous confirmons que le bilan est conforme aux pièces comptables fournies. Il reflète une image fidèle de la situation financière de la société à la date de clôture de l'exercice, et présente des perspectives rassurantes pour l'avenir.

Fait à Namur, le 15 mai 2026

Julien Dinant



Schils Minh

Schils M.

2025-00136805	0888239292	2024	EUR	25.0.5	m81-f	11/06/2025	19		A-app 1
---------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **EMISSIONS ZERO**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue Nanon

N° : 98

Boîte :

Code postal : 5000

Commune : Namur

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur

Adresse Internet : gtf finances@emissions-zero.coop

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0888.239.292

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

06-02-2024

Ce dépôt concerne :



les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

17-05-2025



les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2024

au

31-12-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2023

au

31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

KISIEL Alain

Administrateur
Boulevard de la Cense 47
1410 Waterloo
BELGIQUE

STAMATOUKOS Dimitris

Administrateur
rue Jules Destrée 52
6150 Anderlues
BELGIQUE

SCHWARZBAUM GAETAN

Administrateur
Chaussée de Bruxelles 576
1410 Waterloo
BELGIQUE

GOSSIAUX Lucas

Administrateur
Rue de bure 14
5580 Rochefort
BELGIQUE

MAHIAT Michel

Administrateur
Rue du Grand Feu 102
5004 Bouge
BELGIQUE

GILLON XAVIER

ADMINISTRATEUR
RUE CHARLES BOUVIER 116
5004 Bouge
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
EXPERTISE COMPTABLE ET FISCALE COLINA 0472997932 Rue des Bleuets 76 C 7160 Chapelle-lez-Herlaimont BELGIQUE	50355730	

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	6.969.820	6.514.801
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	136.660	115.649
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	921.384	850.740
Terrains et constructions		22	369.758	473.215
Installations, machines et outillage		23	548.813	
Mobilier et matériel roulant		24	2.813	2.216
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		375.309
Immobilisations financières	6.1.3	28	5.911.777	5.548.413
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.587.328	1.164.700
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	279.009	495.966
Créances commerciales		40	78.773	190.291
Autres créances		41	200.236	305.675
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	923.033	410.567
Comptes de régularisation		490/1	385.287	258.168
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	8.557.148	7.679.502

Ann.		Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>7.062.981</u>	<u>6.772.055</u>
Apport		10/11	6.312.540	6.139.640
Disponible		110	6.295.120	6.122.220
Indisponible		111	17.420	17.420
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	431.250	313.224
Réserves indisponibles		130/1	431.250	313.224
Réserves statutairement indisponibles		1311	56.049	56.049
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	375.201	257.175
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	319.191	319.191
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>1.494.167</u>	<u>907.446</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	454.250	545.382
Dettes financières		170/4	454.250	545.382
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	454.250	235.382
Autres emprunts		174/0		310.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	1.038.706	360.853
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	691.132	90.282
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	103.646	31.772
Fournisseurs		440/4	103.646	31.772
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		6.437
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	55.164	51.754
Impôts		450/3	55.164	51.754
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	188.764	180.609
Comptes de régularisation		492/3	1.211	1.211
TOTAL DU PASSIF		10/49	8.557.148	7.679.502

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	-97.681	17.730
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A	77	5.909
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	39.129	54.897
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	118.205	106.531
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	1.949	960
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A	765	206
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-257.730	-144.865
Produits financiers		6.4	75/76B	584.362	385.463
Produits financiers récurrents			75	584.362	385.463
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	22.265	11.025
Charges financières récurrentes			65	22.265	11.025
Charges financières non récurrentes			66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	304.368	229.574
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	507	51
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	303.860	229.523
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	303.860	229.523

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	623.052	502.735
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	303.860	229.523
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	319.191	273.212
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2	118.026	
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	118.026	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	319.191	319.191
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	185.835	183.543
Rémunération de l'apport	694	185.835	183.543
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059P	XXXXXXXXXX	115.649
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8029	21.011	
Cessions et désaffectations		8039		
Transferts d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8059	136.660	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actés		8079		
Repris		8089		
Acquis de tiers		8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8109		
Transférés d'une rubrique à une autre		(+)/(-) 8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8129		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(21)	136.660	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	1.434.294
8169	189.406	
8179	557	
(+)/(-) 8189		
8199	1.623.143	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
(+)/(-) 8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	583.554
8279	118.205	
8289		
8299		
8309		
(+)/(-) 8319		
8329	701.759	
(22/27)	921.384	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre
- Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	5.548.413
8365	651.736	
8375	288.372	
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	5.911.777	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
(28)	5.911.777	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	691.132
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	174.250
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	280.000

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76	77	5.909
(76A)	77	5.909
(76B)		
66	765	206
(66A)	765	206
(66B)		
6502		

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation de la SCRL "EMISSIONS ZERO"

Acté dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 février 2012. Corrigé par CBB en accord avec AD.

1. Les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés par tranche de 20% l'an.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût historique déduction faite des amortissements déjà effectués si pas neufs. La société ne recourt pas à la réévaluation de ses actifs. Sont considérés comme investissements et faisant l'objet d'amortissements les dépenses supérieures à un montant de 250,00 EUR.

D'une manière générale, les charges suivantes, relatives à la construction des parcs éoliens, font également l'objet d'une activation dans la rubrique concernée:

- Frais de notaires (droit de superficie, hypothèque etc.);
- Frais de coordination sécurité et santé;
- Frais d'étude de raccordement au réseau (GRD);
- Frais de géomètres;
- Frais d'études pour les demandes de permis unique (études d'incidence environnementale, études radar, études avifaune, etc.);
- Frais pour la participation à des appels d'offres.

La durée de vie des immobilisations corporelles est limitée dans le temps compte tenu de la durée limitée de validité des permis uniques obtenus (20 ans).

Ces durées de vie se résument comme suit:

Immobilisations incorporelles

- Dépenses de développement 5 ans
- Etudes techniques et permis 10 ans

Immobilisations corporelles

- Frais accessoires sur achats de terrains 1 an : (Cf. proposition d. dans <http://www.ipcf.be/Index.asp?Idx=1457>)
- Matériel et outillage - éoliennes et accessoires: 15 ans
- Matériel de bureau 5 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Autres max. 20 ans

3. Les immobilisations financières:

- Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition
- Les cautionnements en numéraire sont évalués à leur valeur nominale
- Les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale.

4. Les créances commerciales et autres créances:

Les créances commerciales sont comptabilisées à la valeur nominale en euros. Elles feront l'objet chaque année d'une estimation prudente quant à leur recouvrabilité. Les réductions de valeurs seront actées suivant le caractère douteux ou non de la créance.

5. Les valeurs disponibles:

La trésorerie active est comptabilisée à son montant nominal. Elle englobe à la fois la trésorerie disponible et les placements courants de trésorerie.

6. Les dettes:

Les emprunts bancaires sont comptabilisés au montant net obtenu. Les charges financières sont prises en charges sur la durée de mise à disposition des crédits.

7. Provisions

Les provisions sont constituées lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à la date du bilan.

La société constitue, lors du démarrage de chaque parc éolien,

- Une provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place à concurrence de 5% du montant global de l'investissement (machines et frais accessoires) avec un minimum de 80 000,00 EUR par machine conformément à la réglementation de la Région Wallonne et ce par parts égales étalées sur 15 ans.

- Une provision pour couvrir le remplacement du générateur 12 ans après la mise en service de l'éolienne à concurrence de 1/12e du prix chaque année.

- Lors du démarrage de chaque parc éolien, les amortissements, la provision pour couvrir les frais de démantèlement des éoliennes mises en place et la provision pour grosses réparations et/ou gros entretiens des éoliennes débutent à partir du premier mois de production.

- Sont considérés comme investissements et faisant l'objet d'amortissements les dépenses supérieures à un montant de 250,00 EUR

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
Brique de Terre 0684756652 Société coopérative à responsabilité limitée Place Try Colau 13 6042 Lodelinsart BELGIQUE	Parts nominatives	500	33,11		2024-06-30	EUR	141.704	2.380
Cociter 0508727881 Société coopérative à responsabilité limitée Rue de Barry 20 7904 Pipaix BELGIQUE	Parts nominatives	320	11,14		2023-12-31	EUR	1.436.751	111.679
Corenove 0699603986 Société coopérative à responsabilité limitée Parc Créalis Bâtiment Regain - Rue Phocas Lejeune 25 5032 Mazy BELGIQUE	Parts nominatives	198	27,35		2023-12-31	EUR	144.774	38.188
EC FAUVILLERS 0765233988 Coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale, de droit public route de Longwy 120 6700 Arlon BELGIQUE	PARTS NOMINATIVES	420	14		2023-12-31	EUR	300.000	79.107
Hydro-électricité Ourthe et Sambre 0715759634 Société coopérative à responsabilité limitée Rue du Poirier 3 4570 Marchin BELGIQUE	Parts nominatives	300	25		2023-12-31	EUR	1.400.000	560.955

N°	0888239292	A-app 7.1						
Les Moulins du Haut Pays 0821754504 Société coopérative à responsabilité limitée Rue de la Tourelle 53 7370 Dour BELGIQUE	Parts nominatives	499	49,95		2023-12-31	EUR	1.100.000	989.750
MOULIN DU BOIS DE LA HUTTE 0781757345 Société privée à responsabilité limitée RUE NANON 98 5000 Namur BELGIQUE	PARTS NOMINATIVES	603	90		2023-12-31	EUR	670.000	-147.247
Monceau Hydro 0635808373 Société anonyme Rue Nanon 98 5000 Namur BELGIQUE	Parts nominatives	375	37,5		2023-12-31	EUR	78.000	-28.300
Ochain Energie 0537734049 Société coopérative à responsabilité limitée Rue d'Abée 49 4557 Tinlot BELGIQUE	Parts nominatives	2.500	63,79		2024-06-30	EUR	1.268.740	198.381

LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

- Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:
- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
 - B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
 - D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais de personnel

Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100	1		1	1,1
101				
102				

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire
Femmes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
Employés
Ouvriers
Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105			
110			
111			
112			
113			
120			
1200			
1201			
1202			
1203			
121			
1210			
1211			
1212			
1213			
130			
134			
132			
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	1	2,4
305	1	2	2,2

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032	14	58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.

En notre qualité d'administrateurs de la coopérative Émissions Zéro, nous avons l'honneur de faire rapport à l'Assemblée générale ordinaire des coopérateurs d'EZ du 17 mai 2025 à la Salle Okavango, Rue Nanon, 98 à 5000 Namur (Mundo-N), sur la gestion d'EZ au cours de l'exercice social écoulé clôturé le 31 décembre 2024.

Commentaires sur les comptes annuels d'EZ (art. 3:6 du CSA)

Les comptes annuels d'EZ relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 ont été établis dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles qu'applicables en Belgique et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'EZ, compte tenu du référentiel comptable utilisé et des exigences légales applicables.

Pour l'établissement de ces comptes annuels, le conseil d'administration a appliqué les mêmes règles d'évaluation que celles retenues pour l'établissement des comptes annuels des exercices antérieurs.

Les principaux postes des comptes annuels d'EZ sur lesquels nous attirons votre attention sont les suivants :

1. Compte de résultats

Le résultat d'exploitation fait apparaître, un bénéfice de 303.860,46 € :

- Le chiffre d'affaires réalisé sur cet exercice, s'élève à 177.272,08 € comprenant principalement : les prestations de gestion d'Ochain Energie et de l'éolienne citoyenne de Fauvillers, les redevances et certificats verts des panneaux photovoltaïques d'Entra, de Courcelles et de Sparkoh, la redevance de la chaudière biomasse Rièzes et Sart.

Les charges d'exploitation de 435.001,72 € comprennent :

- Les frais de fonctionnement pour 274.953,44 €,
- Les rémunérations d'employés pour 39.129,44€,

- L'amortissement du programme de gestion des coopérateurs Addme, des installations photovoltaïques d'ENTRA, de Courcelles, de Sparkoh et ainsi que la chaudière biomasse à Rièzes et Sart pour 118.205,06 €,
- Les autres charges d'exploitation et les charges d'exploitation non récurrentes pour 2.713,78 € ;

Le **résultat financier** affiche un solde positif de 562.097,14 €.

Le **résultat courant avant impôts** fait ainsi apparaître, un bénéfice de 304.367,50 €

Résultat exceptionnel : il n'y a pas de produits et de charges exceptionnels.

Les régularisations d'impôts et le précompte mobilier sur les obligations s'élèvent à 507,04 €.

Le bénéfice net de l'exercice est de 303.860,46 €, ajouté au bénéfice reporté de l'exercice précédent de 319.191,11 € donne un bénéfice à affecter de 623.051,57 €. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de voter pour un dividende de 3% au prorata temporis de l'année 2024.

Dès lors en fonction de la décision, l'affectation s'effectuera comme suit :

Dividendes à 3%	
Bénéfice cumulé	623.051,57
Prélèvements sur fonds spécifique	-118.025,82
Dividendes n %	-185.834,64
Résultat à reporter	319.191,11

2. Bilan

Le **total du bilan** s'élève à 8.557.148,35 € au 31 décembre 2024, contre 7.679.501,66 € au 31 décembre 2023.

Cette augmentation de 877.646,69 € s'explique **notamment** comme suit :

- Une augmentation des immobilisations financières de 363.364,00 €. Principalement dû à la participation au projet Notre énergie et l'augmentation de capital de SeaCoop. La trésorerie augmente de 512.466,19 € grâce aux prêts de MHP et de Cociter.
- Les créances long terme diminuent car Energ'lttre, Monceau-hydro, SPS, Monceau Hydro, Bois d'Armelle et Lacplume effectueront des remboursements au plus tard dans l'année 2025.

- Une augmentation des actifs circulants de 422.627,89 € correspondant à une augmentation de la trésorerie de 512.466,19 €, une diminution des créances et le montant des dividendes et des intérêts perçus à régulariser durant l'année 2024 augmente de 127.118,62 € et ce principalement à cause des intérêts MBH non versés à ce jour.

Compensée au passif par :

- Une augmentation des capitaux propres de 290.925,82 €,
- Une diminution de 91.132,28 € des dettes à long terme et une augmentation des dettes à court terme de 677.853,15 €.

Evolution des affaires d'EZ (art. 3 :6 du CSA.)

3. *Faits marquants de l'exercice écoulé*

Le Conseil d'administration signale que les événements marquants suivants sont survenus durant l'exercice écoulé : une levée de fonds pour le projet d'ombrière solaire à Sparkoh et l'investissement dans le projet SeaCoop.

Des dividendes de MHP de 349.650,00 €, d'HOSé 35.000 € et d'Ochain Energie 31.500,00 €.

La poursuite de la professionnalisation de certaines fonctions au sein de la coopérative et l'embauche d'un chargé de mobilisation et de communication.

1. *Les administrateurs :*

Composition actuelle :

- SCHWARZBAUM Gaëtan
- GILLON Xavier
- MAHIAT Michel
- STAMATOUKOS Dimitris
- KISIEL Alain
- GOSSIAUX Lucas

Description des principaux risques et incertitudes auxquels EZ est confrontée

Risques opérationnels

Emissions Zéro détient des sociétés de production, le risque est global sur toutes les activités d'EZ. Il y a un risque de non-retour sur investissement, de pertes et de dévaluation de la part, en cas de dévaluation des sociétés dans lesquels EZ a investi.

Il y a des risques sur les opérations sur toutes les unités de production directes et également sur les filiales. Ces risques peuvent être liés aux développements, à la production, à la distribution, aux ventes, aux infrastructures, aux permis, ...

Cela inclut les risques suivants :

- retard dans les délais de livraison, retard dans la réalisation technique des installations de production d'électricité, interruption du chantier par des événements extérieurs non-prévisibles, tout cela entraînant un retard au démarrage des opérations et donc à la génération d'un chiffre d'affaires pour le projet en cours de développement.
- aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité (par exemple: absence de vent, sécheresse) durant de nombreux mois.
- le changement de politique en matière d'octroi des certificats verts qui représentent une part non-négligeable dans la rentabilité des entreprises liées à EZ et par conséquent d'EZ.

Risques liés à l'évolution du marché et à la concurrence existante sur le marché concerné

A priori, EZ n'est exposée à aucun risque ou incertitude liés à la concurrence.
Par contre, à travers ses filiales ou les entreprises liées, EZ est exposée aux risques et à l'incertitude du marché de la vente de l'électricité.

Indicateurs-clés de performance de nature financière et non financière

Le conseil d'administration signale qu'à sa meilleure connaissance, il n'existe aucun indicateur clé de performance de nature financière ou non-financière, qui donnerait un éclairage sur l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation d'EZ différent de celui reflété dans les comptes annuels et les commentaires qui s'y rattachent, notamment stipulés dans le présent rapport.

Evénements marquants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun évènement marquant n'est survenu après la clôture de l'exercice.

* * * * *

Le conseil d'administration vous demande de bien vouloir accorder la décharge à chaque administrateur d'EZ pour l'exercice de sa fonction au cours de l'exercice écoulé, eu égard notamment aux différents éléments repris dans le présent rapport.

Fait à Namur, le 28 avril 2025

Pour le Conseil d'administration,

Michel MAHIAT
Administrateur

Lucas GOSSIAUX
Administrateur

Gaëtan SCHWARZBAUM
Président

Rapport de vérification des comptes

Société Coopérative Émission Zéro
Siège social : Rue Nanon 98, 5000 Namur
Numéro d'entreprise : BE 0882.239.292

Namur, le 7 mai 2025

Je soussigné, Julien Dinant, atteste avoir procédé à la vérification des comptes de la Société Coopérative Émission Zéro relatifs à l'exercice comptable s'étendant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La mission de contrôle a été réalisée au siège de la société, situé au Mundo-N, Rue Nanon 98, 5000 Namur.

L'ensemble des pièces comptables nécessaires à cette vérification a été mis à disposition par Madame Anne Wouters, directrice financière d'Émission Zéro. Nous avons pu consulter, dans le cadre de notre mission, le bilan au format papier ainsi que l'ensemble des fichiers comptables en version numérique.

Notre contrôle a porté, par coup de sonde, sur le bilan et le compte de résultats 2024. Toutes les pièces comptables demandées ont été fournies à notre demande.

À l'issue de notre vérification, nous confirmons que le bilan est conforme aux pièces comptables fournies. Il reflète une image fidèle de la situation financière de la société à la date de clôture de l'exercice, et présente des perspectives rassurantes pour l'avenir.

Fait à Namur, le 7 mai 2025

Julien Dinant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julien Dinant', with a long horizontal stroke extending to the right.